

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2023

COLLECTIVITE : LE LAMENTIN

GRADE D' : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 0 L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 05 décembre 2023 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial.

ORDRE DE PRIORITE	NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET	EXAMEN PROFESSIONNEL /AU CHOIX
1	BOURGEOIS Line	Adjoint administratif pal 2 ^{ème} Cl	31.12.2023	Au choix

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Le Lamentin, le 2.8 DEC. 2023

La Présidente déléguée du CCAS,


Virginie MIAN

